

RAPPORT D'ÉTAPE 2007-2008
DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(FEÉ)

Pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 29 février 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. AUTORISATION DU PLAN D'ACTION 2007-2008	3
2. RÉSULTATS	3
Tableau A - Résultats des programmes et des activités au 29 février 2008	5
2.1 Clientèles ménages à faible revenu et sociocommunitaire	6
2.2 Clientèle résidentielle	6
2.3 Clientèle CII	6
3. VEILLE TECHNOLOGIQUE	7
3.1 Lancement d'un projet pilote.....	7
3.1.1 Participants	8
3.1.2 Aide financière	8
3.1.3 Suivi et évaluation	8
4. LOI 46 ET IMPACTS SUR LE FEÉ.....	8
5. GESTION ET COMMERCIALISATION	10
ANNEXE	12

1 **1. AUTORISATION DU PLAN D'ACTION 2007-2008**

2 Le 15 octobre 2007, la Régie rendait la décision D-2007-116 qui autorisait la mise en œuvre du
3 Plan d'action 2007-2008 (horizon 2010) du FEÉ.

4 Les investissements projetés, nécessaires à la mise en œuvre des 15 programmes du Plan
5 d'action 2007-2008, étaient de 5 169 049 \$ pour des économies attendues de plus de 4,1 10⁶m³
6 de gaz naturel. À l'horizon 2010, les investissements prévus étaient de plus de 16 M\$ pour des
7 économies d'énergie totales de plus de 14 10⁶m³ de gaz naturel.

8 **2. RÉSULTATS**

9 Au cours des cinq premiers mois de l'année financière 2007-2008, le FEÉ a versé un montant
10 de 813 175 \$, correspondant à 16 % du budget autorisé. De cette somme, le FEÉ a payé
11 409 753 \$ en aides financières directes qui permettront d'économiser annuellement 371 197 m³
12 de gaz naturel, soit moins de 10 % des objectifs d'économies d'énergie anticipés pour l'exercice
13 financier en cours.

14 Parmi les raisons expliquant ces faibles résultats en date du 29 février 2008, notons d'abord un
15 ralentissement notoire dans le traitement des dossiers du marché CII à la suite du départ du
16 conseiller en charge de ce secteur d'activités. Le nouveau conseiller engagé pour combler ce
17 poste est à compléter le traitement des dossiers en attente. Au moment d'écrire le présent
18 rapport, l'analyse de près de 130 dossiers était en voie d'être complétée. Ces dossiers seront
19 ajoutés au Tableau de suivi des programmes au cours des prochaines semaines et ce, dès que
20 les aides financières auront été versées. Le montant des aides financières pour l'ensemble de
21 ces dossiers est estimé à près de 900 000 \$.

22 Le FEÉ porte aussi à l'attention de la Régie le nombre peu élevé, voire l'absence de
23 participants comptabilisés dans les programmes Éconologis (PF 140) et Rénoclimat visites
24 (PR 320). Le FEÉ rappelle qu'il s'agit ici de programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique
25 (« l'AEÉ ») pour lesquels le FEÉ agit en tant que partenaire financier. En effet, le FEÉ défraie
26 une partie des frais administratifs en lien avec ces programmes, soit 240 \$ par visite pour

1 Éconologis et 150 \$ pour les visites D et E du programme Rénoclimat. Ces montants servent à
2 payer les organismes réalisant les visites.

3 Le mandat et le financement de l'AEÉ ont été grandement modifiés en décembre 2006 avec
4 l'adoption du Projet de loi 52 (Loi 46). En effet, l'AEÉ financera dorénavant son fonctionnement
5 administratif, la gestion, la livraison de ses programmes de même que les aides financières
6 octroyées à même les quotes-parts qui seront versées par les distributeurs d'énergie. La Loi
7 prévoit que le premier versement de cette quote-part couvrira l'année financière 2007-2008 de
8 l'AEÉ, qui a débuté le 1^{er} avril 2007 et qui s'est terminée le 31 mars 2008.

9 Par conséquent et contrairement aux années antérieures, l'AEÉ n'a donc pas facturé le FEÉ
10 pour les frais déboursés en lien avec les programmes mentionnés précédemment puisque ces
11 derniers lui seront payés à même les quotes-parts qui seront versées incessamment par les
12 distributeurs d'énergie. Le FEÉ n'ayant rien déboursé en date du 29 février 2008, il ne peut
13 donc inscrire le nombre de participants à ces programmes dans son Tableau de suivi et s'en
14 créditer les économies.¹

15 Il s'agit ici d'un changement important dans le milieu de l'efficacité énergétique au Québec,
16 changement n'ayant pu être anticipé avant la rédaction du Plan d'action 2007-2008 du FEÉ
17 pour lequel la Régie avait octroyé un budget de fonctionnement incluant les programmes
18 Éconologis et Rénoclimat (visites). La section *Loi 46 et impacts sur le FEÉ* à la page 9 du
19 présent document élabore davantage sur cette question.

20 La situation diffère légèrement en ce qui concerne les programmes Novoclimat (PR 310) et
21 Rénoclimat (PR 325) qui consiste en un versement d'aide financière post travaux correspondant
22 à 1 \$/m³ de gaz naturel économisé. En effet, le FEÉ verse une aide financière directement aux
23 participants dans le cadre de ces deux programmes. De plus, le FEÉ ne paie pas les frais
24 d'administration de l'AEÉ, à l'exception des frais d'inspection des maisons construites selon le
25 concept Novoclimat. Ceci explique le fait qu'on retrouve des participants comptabilisés pour ces
26 programmes dans le Tableau de suivi des résultats présenté à la page suivante.

¹ En date du 29 février 2008, 151 participants chauffés au gaz naturel se seraient prévalus du programme Éconologis, 180 de Rénoclimat pour la visite D et 133 pour la visite E. Données sujettes à modification suite l'analyse de validation qui sera effectuée.

1 Tableau A - Résultats des programmes et des activités au 29 février 2008

AU 29 FÉVRIER 2008	Participant	Participant	Logements	réal/	Économies	Économies	réelles	Budget	Contributions	payées/	
	(prévision)	(réel)	(réel)	prévision		prévues			réelles		payées
	nb	nb	nb	%		m ³			m ³		%
FAIBLES REVENUS ET SOCIOCOM											
PF 110 - Construction	1	-	-	0,00%	10 824	-	0,00%	66 240 \$	0 \$	0,00%	
PFS 120 - Rénovation	10	1	4	10,00%	64 050	150	0,23%	128 100 \$	343 \$	0,27%	
PFS 130 - Panneaux	30	1	22	3,33%	98 100	1 398	1,42%	79 461 \$	1 855 \$	2,33%	
PFS 140 - Éconologis	175	-	-	0,00%	19 250	-	0,00%	42 000 \$	0 \$	0,00%	
Sociocommunautaire											
PFS 120 - Rénovation	5	-	-	0,00%	20 065	-	0,00%	40 130 \$	0 \$	0,00%	
PFS 130 - Panneaux	5	2	26	40,00%	16 350	1 116	6,83%	13 245 \$	1 174 \$	8,86%	
TOTAL FR ET SOCIOCOM	226	4	52	1,77%	228 639	2 664	1,17%	369 176 \$	3 372 \$	0,91%	
RÉSIDENTIELS											
PR 310 - Novoclimat (U)	75	55	55	73,33%	57 225	39 690	69,36%	296 250 \$	178 000 \$	60,08%	
PR 315 - Novoclimat (copropriété)	100	-	-	0,00%	45 100	-	0,00%	172 500 \$	0 \$	0,00%	
PR 320 - Rénoclimat visite	350	17	17	4,86%	108 000	5 100	4,72%	78 000 \$	850 \$	1,09%	
PR 325 - Rénoclimat 1\$/m ³	67	8	8	11,94%	55 250	4 464	8,08%	62 750 \$	4 464 \$	7,11%	
PR 330 - Fenêtres	200	106	118	53,00%	35 000	21 332	60,95%	72 000 \$	48 537 \$	67,41%	
PR 360 - Panneaux	625	264	325	42,24%	205 875	90 480	43,95%	146 125 \$	51 445 \$	35,21%	
TOTAL RÉSIDENTIEL	1 417	450	523	31,76%	506 450	161 066	31,80%	827 625 \$	283 297 \$	34,23%	
CII											
PC 410 - Construction	10	-	-	0,00%	867 460	-	0,00%	867 460 \$	0 \$	0,00%	
PC 420 - Rénovation	60	10	250	16,67%	1 366 140	134 615	9,85%	887 991 \$	92 308 \$	10,40%	
PC 430 - Panneaux	60	9	253	15,00%	431 040	59 344	13,77%	150 840 \$	14 072 \$	9,33%	
PC 440 - Solaire	33	2	-	6,06%	693 957	16 704	2,41%	693 957 \$	16 704 \$	2,41%	
PC 460 - Récupérateur	3	-	-	0,00%	90 000	-	0,00%	54 000 \$	0 \$	0,00%	
TOTAL CII	166	21	503	12,65%	3 448 597	210 663	6,11%	2 654 248 \$	123 084 \$	4,64%	
TOTAL PROGRAMME	1 809	475	1 078	26,26%	4 183 686	374 393	8,95%	3 851 049 \$	409 753 \$	10,64%	
Remboursements des emprunts*											
Nouvelles Technologies	6					380		400 000 \$	112 840 \$	28,21%	
Évaluation de programme								55 000 \$	23 750 \$	43,18%	
Gestion et commercialisation								863 000 \$	288 919 \$	33,48%	
Grand total	1 809	475	1 078	26,26%	4 183 686	374 773	8,96%	5 169 049 \$	813 175 \$	15,73%	

* Prêts octroyés dans les années précédentes

1 **2.1 Clientèles ménages à faible revenu et sociocommunautaire**

2 En ce qui concerne les programmes s'adressant à la clientèle à faible revenu, le FEÉ n'a reçu
3 aucune manifestation d'intérêt pour une construction neuve chauffée au gaz naturel (Aide
4 financière à la construction de logements sociaux efficaces - PF 110) et un seul participant s'est
5 prévalu de l'aide financière dans le cadre du programme visant la rénovation éconergétique
6 (PFS 120). Trois participants ont installé des panneaux réflecteurs de chaleur (PFS 130) alors
7 que l'objectif visé est de trente-cinq. À cet égard, le FEÉ entend accentuer ses efforts auprès de
8 la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
9 (FECHIMM), avec qui une entente de collaboration a été signée en mars 2007, afin de faire la
10 promotion de l'efficacité énergétique auprès de l'ensemble des coopératives du Québec, dont
11 celles chauffant au gaz naturel.

12 **2.2 Clientèle résidentielle**

13 Quant à la clientèle résidentielle, cinquante-cinq participants ont profité des aides financières
14 versées dans le cadre du programme d'Aide financière à l'achat d'une maison neuve
15 Novoclimat (PR 310). Selon les données obtenues de l'AEÉ, les inscriptions à ce programme
16 vont bon train et l'objectif sera certainement dépassé, et ce, contrairement au secteur des
17 copropriétés et des « plex » chauffés au gaz naturel et construits selon le concept Novoclimat
18 pour lequel on ne compte encore aucun participant.

19 Le programme de Remise à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (PR 330) compte
20 106 participants et plus de 260 participants se sont déjà prévalus du programme de Panneaux
21 réflecteurs de chaleur gratuits (PR 360).

22 **2.3 Clientèle CII**

23 Tel que mentionné précédemment, les résultats affichés dans le Tableau de suivi des
24 programmes ne reflètent pas adéquatement le nombre de participants réels dans le marché CII.
25 En effet, près de 130 demandes de participation sont déjà traitées ou sont en voie de l'être pour
26 un montant prévu d'aide financière atteignant près de 900 000 \$.

1 La répartition de ces dossiers entre les programmes CII est la suivante.

2 On retrouve 41 participants dans le programme d'Aide financière à la rénovation éconergétique
3 de l'enveloppe des bâtiments (PC 420), 53 dans le programme d'Aide financière à l'achat et à
4 l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur (PC 430) et 33 dans celui d'Aide financière à
5 l'installation de systèmes de chauffage solaire de l'air ou de l'eau (PC 440).

6 En ce qui concerne le programme d'Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments
7 efficaces (PC 410), le FEÉ a reçu quelques manifestations d'intérêt qui devraient se concrétiser
8 au cours des prochains mois.

9 De son côté, le programme d'Aide financière à l'installation de systèmes de récupération de la
10 chaleur des eaux grises (PC 460) n'affiche aucun participant jusqu'à maintenant. Ce
11 programme met beaucoup de temps à démarrer et des efforts additionnels de mise en marché
12 devront être faits. Toutefois, l'arrivée prochaine d'une marque de récupérateur de la chaleur des
13 eaux grises sur les tablettes de certains magasins d'une grande chaîne de quincaillerie devrait
14 contribuer à augmenter la visibilité et l'accessibilité à cette technologie.

15 **3. VEILLE TECHNOLOGIQUE**

16 À la suite de l'appel de propositions lancé dans le cadre de la veille technologique pour
17 l'exercice 2007-2008, le FEÉ a reçu plus d'une quinzaine de demandes d'aide financière. De ce
18 nombre, le comité de gestion du FEÉ a retenu huit projets qui recevront une aide financière du
19 FEÉ. En date du 29 février 2008, cinq projets sont en cours et une partie des sommes promises
20 ont été versées, soit 112 840 \$. Au cours des prochains mois, les autres projets bénéficieront
21 de l'aide prévue en autant qu'ils se matérialisent et qu'ils respectent les conditions fixées par le
22 FEÉ.

23 **3.1 Lancement d'un projet pilote**

24 Tel que précisé dans son Plan d'action 2007-2008 pour son secteur Nouvelles technologies et
25 projets de démonstration, le FEÉ est à compléter la définition des paramètres d'un projet pilote
26 visant à encourager financièrement l'achat et l'installation de systèmes de récupération de la

1 chaleur des eaux de douche. Le FEÉ entend ainsi profiter de l'accessibilité accrue de ce produit
2 dans le marché avec la participation annoncée d'une grande chaîne de quincaillerie. Ce projet
3 pilote se poursuivra en 2008-2009.

4 **3.1.1 Participants**

5 En plus du marché de la rénovation, le FEÉ entend porter une attention particulière aux
6 constructeurs de maisons neuves afin de tenir compte de la plus grande facilité d'installation
7 des récupérateurs dans ce marché. De plus, une attention particulière sera portée au réseau
8 des partenaires plombiers qui, en plus de l'installation, pourraient offrir le produit. Le FEÉ
9 entend poursuivre les discussions avec les manufacturiers afin qu'ils intensifient leurs efforts
10 dans cette direction.

11 **3.1.2 Aide financière**

12 Le FEÉ propose d'octroyer une remise en fonction de l'efficacité reconnue des modèles de
13 récupérateurs ayant été testés par Ressources naturelles Canada.

14 **3.1.3 Suivi et évaluation**

15 Le projet pilote sera évalué lorsqu'un nombre suffisant de participants aura été atteint pour
16 chacun des marchés visés.

17 **4. LOI 46 ET IMPACTS SUR LE FEÉ**

18 Tel que mentionné précédemment, l'adoption de la Loi 46 est venu modifier considérablement
19 le portrait de l'efficacité énergétique au Québec. Ainsi, les versements annuels de la quote-part
20 par les distributeurs d'énergie devraient permettre de défrayer l'essentiel des coûts de
21 fonctionnement de l'AEÉ et de ses programmes pour l'exercice 2007-2008 et les années à
22 venir.

23 Cette situation a un impact sur le FEÉ puisque celui-ci agissait à titre de partenaire financier de
24 l'AEÉ pour la livraison des programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat.

1 Plus spécifiquement, les prévisions budgétaires de l'AEÉ pour son année réglementaire 2008-
2 2009, ayant débuté le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009, présenteront les coûts
3 complets pour chacun de ses programmes, incluant les aides financières versées aux
4 participants.

5 Compte tenu du décalage de six mois existant entre l'année réglementaire de l'AEÉ et celle de
6 Gaz Métro et du FEÉ et afin d'éviter tout dédoublement, un exercice comptable sera effectué
7 conjointement par l'AEÉ, le FEÉ et Gaz Métro au cours des prochaines semaines. Cet exercice
8 permettra de bien identifier et imputer les sommes payées par Gaz Métro par le biais de la
9 quote-part versée à l'AEÉ et les montants assumés par le FEÉ dans le cadre de la livraison de
10 ces trois programmes pour les six derniers mois de son année réglementaire 2007-2008, soit du
11 1^{er} avril 2008 au 30 septembre 2008.

12 Il s'agit d'une situation exceptionnelle qui permettra de clore l'année réglementaire 2007-2008
13 du FEÉ de façon transparente, d'éviter tout dédoublement avec les montants versés par Gaz
14 Métro via sa quote-part versée à l'AEÉ tout en prenant en compte le décalage de six mois
15 existant avec l'année réglementaire de l'AEÉ.

16 Cette nouvelle réalité a aussi suscité un questionnement sur une éventuelle contribution du FEÉ
17 au paiement d'une partie de la quote-part devant être dorénavant acquittée par Gaz Métro.

18 Le comité de gestion du FEÉ s'est penché sur cette question lors de sa réunion du 27 février
19 2008 lors de laquelle il a été décidé que :

- 20 • le FEÉ compléterait son exercice financier en cours à même le budget octroyé par la
21 Régie à cet effet. Afin d'éviter tout dédoublement avec les montants qui seront versés à
22 l'AEÉ via la quote-part de Gaz Métro, il a été convenu que le FEÉ rembourserait
23 directement à Gaz Métro les frais administratifs encourus sur la base du nombre réel de
24 participants aux programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat et ce, uniquement
25 en fonction des modalités prévues pour chacun de ces programmes dans le Plan
26 d'action 2007-2008 du FEÉ.
- 27 • en ce qui a trait aux aides financières versées aux participants des programmes
28 Rénoclimat et Novoclimat, le FEÉ propose de continuer à verser les aides financières
29 directement aux participants pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre

1 2008. Des discussions sont actuellement en cours avec Gaz Métro et l'AEÉ afin de
2 déterminer l'approche la plus adéquate à cet égard.

- 3 • pour l'année réglementaire 2008-2009 de Gaz Métro, toute somme facturée à titre de
4 quote-part payable par Gaz Métro ne saurait en aucun cas être retransmise en tout ou
5 en partie au FEÉ. Une lettre a été envoyée à l'AEÉ avisant cette dernière de la décision
6 du comité de gestion du FEÉ de lui transférer toutes les activités d'exploitation liées aux
7 programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat et ce, dès le 1^{er} avril 2008. Une
8 copie de cette lettre de même que la réponse de l'AEÉ sont déposées en annexe.

9 **5. GESTION ET COMMERCIALISATION**

10 En ce qui concerne la gestion et la commercialisation de ses programmes, le FEÉ a dépensé
11 jusqu'à maintenant 288 919 \$ sur un budget prévu de 863 000 \$.

12 Il est important de souligner que l'exercice d'évaluation des programmes, qu'il s'agisse de ceux
13 de l'AEÉ ou de ceux du FEÉ, nécessite beaucoup de temps de la part des membres de l'équipe
14 du FEÉ.

15 De plus, outre la migration de certains programmes vers l'AEÉ et compte tenu de la nature des
16 programmes du FEÉ et de la petitesse relative du marché de Gaz Métro, force est de constater
17 que le processus de renouvellement des programmes du FEÉ doit se faire à des intervalles plus
18 rapides. Tel que mentionné précédemment, le FEÉ entend donc débiter un projet pilote dès
19 cette année afin de valider les paramètres nécessaires au déploiement d'un programme de
20 récupération de la chaleur des eaux de douche dans le marché résidentiel.

21 L'étude de caractérisation des ménages à faible revenu réalisée en collaboration avec le PGEE
22 de Gaz Métro et l'AEÉ est terminée. Cette étude permettra, entre autres, de compléter les
23 données nécessaires à l'élaboration par l'AEÉ, en collaboration avec les distributeurs d'énergie
24 et le FEÉ, d'un programme complet s'adressant aux ménages à faible revenu.

25 Le projet de mesurage du système de géothermie par absorption au gaz naturel sur le site de
26 Benny Farm, auquel le FEÉ a contribué, se poursuit. Les résultats devraient être disponibles au
27 mois de mai 2008.

- 1 De plus, le FEÉ continue de travailler en étroite collaboration avec le PGEÉ de Gaz Métro en
- 2 arrimant le plus efficacement possible ses stratégies de communication et d'intervention dans le
- 3 marché.

ANNEXE



1717, rue du Havre 161, 1 866 529-2216
Montréal, QC H2K 2X3 www.fee.qc.ca

Le 29 février 2008

Monsieur Réjean Carrier
Directeur général
Agence de l'efficacité énergétique du Québec
4^e étage, bureau B-405
570, 4^e Avenue
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

**Objet : Décision du Fonds en efficacité énergétique (FEE) quant aux programmes
Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis**

Cher Monsieur Carrier,

Le Comité de gestion (COGE) du FEE s'est réuni aujourd'hui pour discuter, entre autres, de son Plan d'action 2008-2009 qu'il prévoit déposer à la Régie de l'énergie au cours des prochaines semaines. Au cours de cette rencontre, la directrice des programmes et moi-même avons résumé la situation prévalant actuellement à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) en ce qui a trait à la mise en place du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies.

De l'aveu même de l'AEE et tel que prévu dans la loi 46, il est convenu qu'il appartient dorénavant à l'AEE d'assumer la totalité des activités de gestion et de promotion des programmes ci-haut mentionnés, puisqu'il s'agit de programmes développés par cette dernière. De plus, l'AEE réalise déjà la plupart des activités de promotion et de fonctionnement liés à ces programmes. Il est donc apparu évident aux yeux des membres du COGE du FEE que la pleine gestion de ces programmes revient de facto à l'AEE d'autant plus que celle-ci percevra dorénavant les montants nécessaires à la livraison de ces programmes via les quote-parts payées par les distributeurs.

Étant donné cet état de fait, le COGE du FEE a décidé de remettre à l'AEE les activités d'exploitation liées à ces trois programmes (Éconologis, Novoclimat et Rénoclimat) à l'AEE et ce, à compter du 1^{er} avril 2008.

Afin de minimiser les effets auprès de la clientèle de Gaz Métro, les membres du COGE du FEÉ ainsi que ses employés tiennent à informer l'AEÉ que ceux-ci feront tous les efforts nécessaires afin de mettre en place une stratégie de transfert adéquate. Pour ce faire, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné afin de discuter des modalités relatives à ce transfert.

Nous vous prions d'accepter, cher Monsieur Carrier, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Sylvain D. Clermont, B.A.A., Adm.A.
Directeur général
(514) 719-8135



Le 28 mars 2008

Monsieur Sylvain D. Clermont, B.A.A., Adm.A.
Directeur général
Fonds en efficacité énergétique
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Décision du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) quant aux programmes Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis

Monsieur Clermont,

J'accuse réception de votre envoi du 29 février dernier par lequel vous nous faisiez part de votre intention de remettre à l'Agence de l'efficacité énergétique les activités de gestion et de promotion des programmes Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis.

J'apprécie que vous indiquiez votre désir de mettre en place une stratégie de transfert adéquate. À cet effet, vous comprendrez certainement qu'étant donné le très court délai que vous avez établi, soit le 1^{er} avril 2008, il s'avère malheureusement impossible de mettre sur pied d'ici là une transition harmonieuse.

Tel que discuté lors du sous-comité opérationnel du 22 janvier dernier, pour effectuer une intégration adéquate de ces programmes à l'Agence, nous devons préalablement compléter l'implantation des points suivants aux programmes existants :

- Intégration du mazout et propane;
- Ajout des plex;
- Harmonisation des subventions et procédures.

Nous communiquerons avec vous sous peu afin de déterminer le choix d'une date pour une rencontre permettant d'établir clairement les paramètres de cette période de transition à la lumière de ces informations.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Clermont, mes plus cordiales salutations.

La présidente-directrice générale,

Luce Asselin

4^e étage, B 405
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6379
Sans frais : 1 877 727-6655
Télécopieur : 418 643-5828
www.aee.gouv.qc.ca